

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>16<sup>ème</sup></b>
Nom de site	MOLITOR	Numéro	7510061185
Adresse du site	<b>13, rue Nungesser et Coli</b>	Hauteur	R+5 (14m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Privé (Hôtel Molitor)</b>	Destination	Hôtel
Type d'installation	<b>Ce projet consiste à déployer 4 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G 2100MHz et la 5G 3500MHz</b>		
Complément d'info	4 antennes sur 4 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>14/10/2024</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>17/10/2024</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	<b>14/11/2024</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer un nouveau site antennaire sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations règlementaires.		
Détail du projet	Ajout de 4 antennes pour la fréquence 3500MHz (5G) ainsi que pour la 3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 30°, 120°, 210° et 300°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 2 et 6m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>3G/4G/5G (2100): 30° &lt;3V/m - 120° &lt;2V/m - 210° &lt;2V/m - 300° &lt;3V/m</b> <b>5G (3500) : 30° &lt;4V/m - 120° &lt;3V/m - 210° &lt;2V/m - 300° &lt;3V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes	<b>17.65m (30°) et 16.75m (120/210/300°) pour les faisceaux fixes et orientables</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 4 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G.
Zone technique	Création d'une zone technique autoportante en terrasse

**Date :**

**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers  
dans un rayon de 100m autour des antennes**



**Aucun établissement particulier dans les 100m**

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles  
dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 30°	Azimut 120°	Azimut 210°	Azimut 300°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
<b>Hauteur</b>	14.5 m	11.5 m	14.5 m	14.5 m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

i. Azimut 30°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 30°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



Légende



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 30°	Azimut 120°	Azimut 210°	Azimut 300°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
<b>Hauteur</b>	14.5 m	12.5 m	15.5 m	16.5 m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

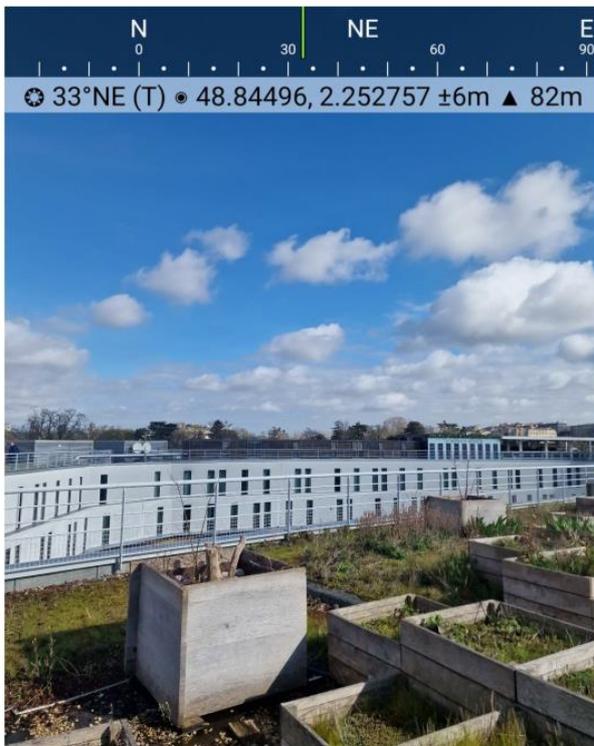
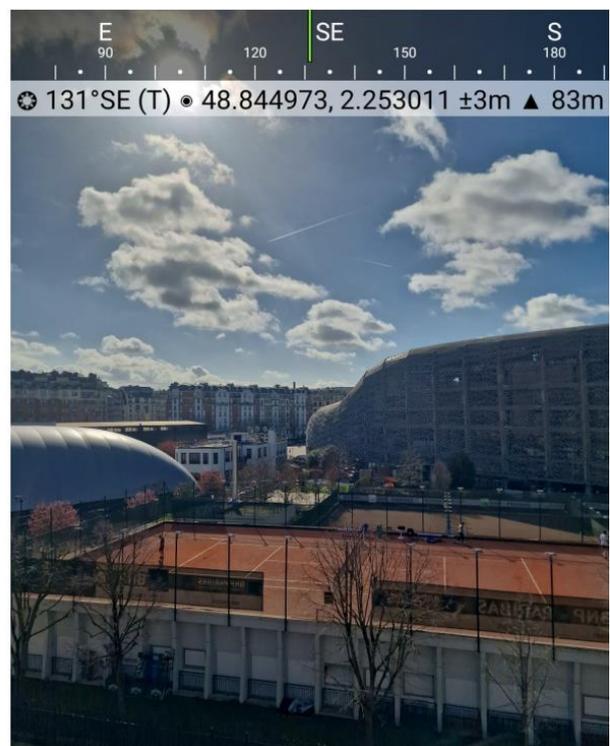
ii. Azimut 30°: antennes à faisceau orientable

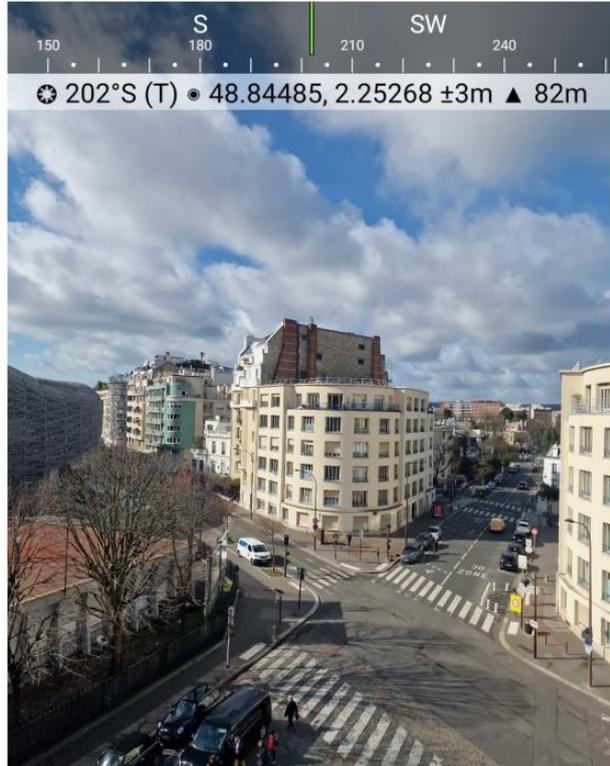
Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 30°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



Légende



**Vue des Antennes Avant/Après**Avant travauxAprès travaux**Vue des Azimuts**Secteur 0 Azimut 30° :Secteur 1 Azimut 120° :

**Azimut 210° :****Azimut 300° :**